

# L'école aux quotidiens

La presse en a parlé. Nous y revenons. À partir d'une information ou d'un évènement récent, entrées libres interroge une personnalité, du monde scolaire ou non. L'occasion, pour elle, de nous proposer un éclairage différent, un commentaire personnel, voire d'interroger la question ainsi posée.

Et vous, qu'en pensez-vous?



Photo: François TEFNIN

Le Monde

23/11/2006

## UNE "NOTE DE VIE SCOLAIRE" CONTRE-PRODUCTIVE?

Cette année, les collégiens français vont, pour la première fois, se voir attribuer une "note de vie scolaire" qui prend en compte leur assiduité et leur respect du règlement intérieur. Cette note sera, par ailleurs, prise en considération pour le diplôme national du brevet. Nombreux sont ceux (professeurs, conseillers principaux d'éducation, parents) qui considèrent cette note comme une "double peine", les élèves étant déjà sanctionnés en d'autres occasions. Les fédérations de parents estiment que cette note risque d'être source de contentieux entre parents et chefs d'établissement. Chaque collègue peut, en effet, établir ses propres critères, ce qui risque de générer des tensions et des injustices. Pour le Ministre de l'Éducation **Gilles de ROBIEN**, la note de vie scolaire doit sanctionner positivement le comportement des élèves. Mais cette mesure est-elle utile pour renforcer le civisme des élèves? Le ministère veut y croire, ce qui n'est pas le cas d'**Éric DEBARDIEUX**,

directeur de l'Observatoire international de la violence à l'école, qui pense même que cette mesure peut être contre-productive...

### Et vous, qu'en dites-vous?

■ **Bernard DEFRANCE, philosophe**<sup>1</sup>:

*"Cinq remarques sur cette mesure stupide, que d'ailleurs la majorité des établissements se prépare à boycotter ou détourner:*



*1. Elle rétablit la menace du bon vieux «zéro de conduite», lequel n'a jamais eu le moindre effet sur les vrais chahuteurs, qui ne représentent qu'une infime minorité dans un établissement ordinaire, même si cette minorité peut parfois suffire à pourrir l'ambiance d'une classe, voire de l'établissement lui-même; et elle est totalement inutile pour la très grande majorité des élèves!*

*2. Une note de conduite s'ajoutant aux notes données dans les disciplines aggrave encore la stupidité générale de notre système d'évaluation, où on persiste à addi-*

*tionner «des choux et des carottes»: que peut bien signifier une moyenne entre des notes de mathématiques et d'éducation physique? De même, être insolent empêche-t-il de maîtriser la grammaire?*

*3. Ce qui amène à constater une confusion majeure entre ce qu'en justice, on appellerait les procédures civiles et pénales: l'évaluation chiffrée des savoirs et savoir-faire (dont la justesse est souvent contestable, par ailleurs!) doit impérativement être distinguée des comportements: rien n'empêche le pire des criminels, en prison par exemple, d'obtenir des diplômes! Ce qui, d'ailleurs, peut souvent permettre de prendre conscience aussi des exigences de la loi et du vivre ensemble...*

*4. Si on va à l'école, c'est parce qu'on est ignorant des savoirs et de la loi, c'est-à-dire des exigences de la raison et de la liberté, et si l'on suppose que les élèves devraient déjà savoir ce qu'ils viennent apprendre et que l'on punit les ignorances, l'école elle-même n'a plus aucun sens possible. C'est précisément la distinction et l'articulation des savoirs et de la loi qui sont l'enjeu majeur de ce qui se passe à l'école. Ce dernier point mériterait*

quelques développements parce que nous savons aussi, d'expérience historique, que les plus hauts degrés de savoirs peuvent être mis au service des pires violences...

**5. Enfin, une fois de plus, on prétend éduquer sous le chantage aux notes et aux punitions: la peur du gendarme n'est pas du tout le commencement de la sagesse, c'est sa destruction, souvent irréversible. Et d'ailleurs, de quel «gendarme» le gendarme devrait-il lui-même avoir peur, pour être sage? Et ce deuxième gendarme lui-même... etc.! Non-sens destructeur, dont on voit bien les effets dans les comportements habituels du citoyen «moyen»...**

Rappelez-moi donc, qui est-ce déjà, qui disait: «Ne jugez pas, pour n'être pas jugés?».

■ **Catherine FRERE, du service juridico-administratif de la FÉD-FoC:**

"En Communauté française, que ce soit au fondamental ou au secondaire, il n'existe aucun texte légal concernant la prise en compte d'une note sur le comportement de l'élève dans sa réussite. Au nom de son principe de liberté pédagogique, il revient au PO de tenir compte ou non de tel ou tel comportement. C'est le Règlement d'ordre intérieur, rédigé par le PO, qui comporte l'énumération des diverses sanctions disciplinaires, la procédure et les conséquences de ces sanctions. Par le biais de ce ROI, le comportement d'un élève peut avoir une influence sur sa réussite; par exemple, pour un élève exclu ou sanctionné de manière telle qu'il ne suit plus toutes ses périodes de cours..."

■ **Jean-Luc BRIGODE, du département administratif de la FESeC:**

"Au secondaire, il est simplement prévu, dans un Arrêté Royal de 1984, que le conseil de classe doit déterminer si l'élève est jugé capable de poursuivre ses études dans l'année supérieure, dans l'une des formes de l'enseignement secondaire.

Cependant, dans les circulaires sur le sujet destinées aux écoles, nous tenons compte du fait que la sanction des études peut éveiller des représentations auprès des enseignants, pouvant faire dévier le conseil de classe. Nous mettons alors en garde les établissements contre une justice

distributive, qui consisterait à comparer les élèves. Il faut éviter de penser qu'en fonction de son comportement, un élève mérite plus qu'un autre de réussir... C'est finalement au directeur d'école de veiller à ce que l'on se base uniquement sur les compétences de l'élève, et non sur ses comportements". ■

1. Auteur de l'article "Collèges et lycées: la jeunesse sous surveillance", dans l'ouvrage collectif sous la direction de Gérard NEYRAND, *Faut-il avoir peur de nos enfants?*, éditions La Découverte, novembre 2006.

## LE CAFE PEDAGOGIQUE

14/11/2006

### CLASSES MULTI-ÂGES: MOINS EFFICACES?

Les classes multi-âges sont-elles efficaces? C'est la question posée par l'Institut de Recherche sur l'Éducation (IREDU, France), qui a publié en septembre dernier les résultats d'une recherche sur le sujet. De manière générale, il apparaît que les élèves ne progressent pas davantage dans une classe multi-âges que dans une classe homogène et que, dans les écoles où les enseignants ne peuvent pas intervenir dans l'affectation des élèves, les effets pédagogiques de ces classes sont significativement négatifs. Par contre, quand les enseignants procèdent délibérément à l'affectation des élèves, leur progression est semblable à celle des autres.

### Et vous, qu'en dites-vous?

■ **Mireille MUTSERS, directrice du centre PMS libre de Liège 3:**

"En ce qui me concerne, je suis tout à fait favorable à la pédagogie par cycles d'âges, mais l'important est le contexte dans lequel celle-ci est mise en place. Si l'expérience est tentée sans qu'elle ne fasse sens pour l'enseignant, cela ne peut pas marcher. Le contexte doit mettre en valeur des notions telles que la solidarité, le respect de l'autre... Pour moi, ces classes sont bénéfiques, tant au niveau pédagogique qu'au niveau relationnel. Les plus petits bénéficient d'un appel de compétences, car les grands leur donnent l'envie de savoir et de grandir. Et pour

les plus âgés, il est valorisant de connaître des choses que les petits ne savent pas. Finalement, il en va de même dans la société: on y rencontre partout des gens de tous les âges. Cela place donc les enfants dans une situation tout à fait naturelle. Par ailleurs, la compétition est aussi moins présente dans ces classes, ce qui est important pour l'estime de soi de tous les élèves. Un système plus compétitif valorise essentiellement l'estime de soi des meilleurs.

Selon moi, tous les enfants sont capables de s'adapter à ce type d'enseignement. Les élèves qui risquent de ne pas s'en sortir sont peut-être ceux qui ont un degré de «distractibilité» plus élevé, qui ne parviennent pas à travailler si les enseignants s'occupent d'autres élèves. Mais dans le cadre de mon travail en centre PMS, j'ai rarement rencontré des problèmes dans ces classes. La différence pose finalement plus de soucis aux adultes qu'aux enfants!

Ceux qui sortent de l'enseignement par cycles peuvent peut-être connaître des problèmes à l'entrée du secondaire, car ils se retrouvent dans un système plus compétitif, mais selon moi, ce n'est pas un argument suffisant pour ne pas pratiquer les classes multi-âges. Les enfants venant d'écoles rurales, avec classe unique, connaissent souvent un temps d'adaptation plus long dans le secondaire, mais ils arrivent néanmoins à s'en sortir!". ■

PROPOS RECUEILLIS PAR BRIGITTE GERARD